

1984
n° 111

PRIX : 34 F

**statistiques
et études générales**

I.S.S.N. 0184-6892

Techniques de construction

fascicule 2

**L'évolution des prix
d'amélioration de l'habitat (1983)**

La Division de l'Information Statistique et de la Diffusion

propose aux lecteurs des publications
de la **DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET INTERNATIONALES :**

- l'accès au fichier des statistiques
de la construction neuve
- un service de renseignements téléphoniques
575-62-58, poste 46-47

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Urbanisme
et du Logement

STATISTIQUES

ET ETUDES

GENERALES

N° 111

Bulletin rédigé par le Service des Actions Statistiques
de la Direction des Affaires Economiques et Internatio-
nales. 34, rue de la Fédération, 75015 Paris - Tél. :
575-62-58, poste 46.47

Diffusé par :

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
29-31, quai Voltaire - 75340 PARIS CEDEX 07
TEL. : 261-50-10
TELEX : 204826 DOCFRAN PARIS

Le numéro : 34 F

L'abonnement (10 numéros) : France et étranger :
322 FF

Commande adressée à :

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
124, rue Henri-Barbusse, 93308 AUBERVILLIERS
CEDEX

Règlement à réception de la facture.

Bureaux de vente :
29, quai Voltaire - 75340 PARIS CEDEX 07
165, rue Garibaldi - 69401 LYON CEDEX 03

**MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT
ET DES TRANSPORTS
DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET INTERNATIONALES**

**TECHNIQUES
DE CONSTRUCTION**

Fascicule 2

**L'ÉVOLUTION DES PRIX
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
(1983)**

**SERVICE
DES ACTIONS STATISTIQUES**

**DIVISION
DES ENQUÊTES
SUR LE MARCHÉ
DU BATIMENT**

conception et réalisation par la
Division
de l'Information Statistique
et de la Diffusion (S/D)

L'EVOLUTION DES PRIX D'AMELIORATION DE L'HABITAT (1983)

Si le suivi des prix de la construction neuve (de logements) est assuré par l'élaboration chaque trimestre de l'indice du coût de la construction (I.C.C.), aucun indicateur ne permettait, jusqu'à une date récente, l'analyse de l'évolution des prix de travaux d'entretien ou d'amélioration de l'habitat.

C'est pourquoi la Direction de la Construction et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.) ont confié entre 1980 et 1983 à un bureau d'études (le SEISAM) la définition d'un indice des prix de l'amélioration de l'habitat (I.P.A.H.), dont le mode de calcul est maintenant défini et dont la Direction des Affaires Economiques et Internationales a désormais pris en charge la réalisation à la demande de l'ensemble des partenaires.

Cet indice est calculé à partir des dossiers présentés à la commission de l'A.N.A.H. au cours du quatrième trimestre de chaque année. Pour ces dossiers, les prix (hors taxes), qui ont été établis pour la plupart entre juillet et novembre, ont donc comme référence moyenne le mois de septembre de chaque année. La précision de l'indice est d'environ 0,5%. Deux indices sont maintenant disponibles, de septembre 1981 à septembre 1982 et de septembre 1982 à septembre 1983. Le tableau ci-dessous présente leurs valeurs, ainsi que celles de l'I.C.C. aux mêmes périodes, à titre de comparaison.

	1981	1982	1983	Evolution 81 - 82	Evolution 82 - 83
I.P.A.H. (septembre de chaque année)	100	108,4	116,4	+ 8,4%	+ 7,4%
I.C.C. du 4ème trimestre (1er octobre de chaque année)	673	727	782	+ 8,0%	+ 7,6%

De septembre 1982 à septembre 1983, les prix des travaux d'amélioration de l'habitat ont augmenté en moyenne de 7,4%, ce qui représente une décélération (de 1%) par rapport à la période précédente. Les prix de la construction neuve ont augmenté un peu moins vite, compte tenu de l'augmentation de T.V.A. de juillet 1982 (que l'I.C.C., indice toutes taxes a intégré progressivement sur un an) et du mois de décalage (mois de blocage des prix en 1982) entre les deux indices.

L'élaboration de l'I.P.A.H. permet de disposer d'indications sur l'évolution des prix par type d'ouvrage : c'est pour les cloisons et revêtements, ainsi que pour les branchements, que les augmentations de prix ont été les plus fortes. Inversement, la maçonnerie, les équipements sanitaires et surtout les installations de chauffage ont subi des évolutions moins rapides que l'indice global. Les travaux d'économie d'énergie n'ont pu être pris en compte pour le calcul de l'indice, la nomenclature de l'A.N.A.H. pour ces travaux ayant changé au cours de la période.

NOTE METHODOLOGIQUE

L'indice des prix de l'amélioration de l'habitat est calculé à partir des informations contenues dans les fichiers de l'A.N.A.H. : le montant total hors taxes de l'opération et un descriptif quantitatif succinct (en une centaine de postes) des travaux, et ce pour 3 500 dossiers exploitables par trimestre. La modélisation du mécanisme de constitution des prix, fonction de la date des prix, du lieu des travaux et de la quantité observée pour chaque poste, permet l'estimation des prix unitaires de chacun des postes. Effectuée deux fois à un an d'intervalle, cette opération permet alors, par agrégation de l'évolution des prix observée pour chaque poste, l'élaboration de l'indice qui, du fait de la diversité des travaux subventionnés par l'A.N.A.H., couvre la quasi-totalité du domaine de l'amélioration de l'habitat. Pour plus de précisions, le lecteur pourra se reporter au numéro 99 de la collection "Statistiques et études générales".

En tout état de cause, cet indice doit être considéré comme un outil en gestation, dont la totale fiabilité ne pourra être garantie avant plusieurs années.